

Réponse du Conseil administratif du 27 juin 2024 à la motion du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Delphine Wuest, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Philippe de Rougemont, Bénédicte Amsellem, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux et Denis Ruysschaert: «Rues scolaires: autonomisons, en toute sécurité, nos enfants sur le chemin de l'école!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la motion M 2364, «Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école», votée à l'unanimité du Grand Conseil le 12 mai 2017, invitant le Conseil d'Etat:
 - à prendre des mesures concrètes pour sécuriser le chemin de l'école, en s'inspirant des bonnes pratiques dans d'autres régions et pays, et ainsi positionner Genève comme un canton exemplaire en matière de sécurité des élèves sur le chemin de l'école;
 - à soutenir activement les communes qui améliorent le chemin de l'école, par un traitement administratif rapide et circonstancié lorsqu'une modification de l'aménagement routier doit être envisagée afin de mieux sécuriser le chemin de l'école;
- que les principes énoncés dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, H 1 21) donnent la priorité, en zones I et II, à la mobilité douce et aux transports publics;
- que plus de 65% des enfants vont à pied à l'école mais que ce chiffre tend à baisser légèrement depuis quelques années, avec le phénomène des parents taxis¹;
- que les parents taxis sont de plus en plus nombreux: 30% en Suisse romande contre seulement 7% en Suisse alémanique, ce qui montre que des actions peuvent être mises en place pour réduire le phénomène²;
- qu'en 2019 quatre enfants sont décédés dans un accident de la route en Suisse et 169 enfants ont subi des blessures graves³;
- qu'environ 80% des enfants victimes de dommages corporels graves dans la circulation sont accidentés à vélo ou à pied, dont 40% sur le chemin de l'école⁴;

¹ <https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/education-routiere/enfants-pietons.php> (consulté le 31 janvier 2022)

² <https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/education-routiere/parents-taxis.php> (consulté le 31 janvier 2022)

³ Bureau de prévention des accidents, «*Simus 2020*»

⁴ Bureau de prévention des accidents, «*Simus 2020*»

- qu'en 2018, à Genève, 46 enfants ont été tués ou blessés suite à un accident de la route (moyenne de 53,2 enfants tués ou blessés par an sur les cinq dernières années)¹;
- que Genève est un canton extrêmement dangereux pour les piétons, au regard de l'accidentalité;
- que le chemin de l'école représente un formidable terrain d'apprentissage pour l'autonomisation des enfants;
- que les villes de Fribourg², Bruxelles³, Paris, Lyon, Rome⁴, Londres⁵ et d'autres ont mis ou mettent en place des projets de «rues scolaires»;
- que les résultats de ces premières expériences sont extrêmement positifs en termes:
 - de réduction de l'usage de la voiture pour amener les enfants à l'école;
 - de réduction de la pollution aux abords des écoles concernées;
 - d'acceptabilité du concept de «rue scolaire», notamment chez les parents d'enfants;
 - d'augmentation de la sécurité routière aux abords des écoles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre langue avec le Canton pour pouvoir mettre en place un concept de «rues scolaires» en Ville de Genève, en vertu de l'acceptation de la motion M 2364;
- à évaluer la possibilité de fermer à la circulation motorisée les voies publiques situées à proximité des établissements scolaires;
- à végétaliser, autant que faire se peut, les voies publiques fermées aux abords des écoles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à préciser que le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) collaborent depuis de nombreuses années pour la sécurisation

¹ Confédération suisse, Statistique des accidents de la route, Vue d'ensemble, GE 2009-2018

² <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/la-ville-de-fribourg-sengage-pour-la-securite-sur-le-chemin-de-lecole-0> (consulté le 31 janvier 2022)

³ <https://www.bruxelles.be/rues-scolaires> (consulté le 31 janvier 2022)

⁴ <https://romamobilita.it/it/strade-scolastiche> (consulté le 31 janvier 2022)

⁵ <https://www.london.gov.uk/press-releases/mayoral/school-streets-improve-air-quality> (consulté le 31 janvier 2022)

des itinéraires des écoles, que ce soit sous forme d'améliorations ponctuelles, ou de modifications plus conséquentes de l'espace public telles que des régimes de circulation apaisés ou des piétonnisations de rues.

A ce titre, deux crédits récemment votés permettent de répondre aux demandes de la présente motion: la proposition PR-1541, votée en mars 2023, et le projet de délibération PRD-331, voté en août 2023. De plus, les améliorations de la zone 30 km/h des Eaux-Vives (proposition PR-1586) incluront également des sécurisations des cheminements scolaires dans ce quartier (écoles des Eaux-Vives, des Vollandes et du 31-Décembre).

Le projet de délibération PRD-331 vise à étudier les possibilités de piétonniser plusieurs rues situées au sein de la ville de Genève, et notamment aux abords des écoles.

Ainsi, dans le cadre du projet de délibération PRD-331, les services ont identifié différentes rues à proximité d'écoles qui pourraient être réaménagées. Les études nécessaires pour évaluer la faisabilité de fermer des rues (piétonnisation) vont débiter cette année, et concernent les établissements scolaires suivants:

- école Necker;
- école Micheli-du-Crest;
- école des Plantaporrêts;
- école de Montchoisy;
- école des Vollandes.

A noter que les services municipaux sont favorables à des fermetures pérennes et non ponctuelles. En effet, une fermeture ponctuelle implique davantage de ressources dans sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de mesures d'aménagement, de régime de circulation, de communication et de contrôle, qu'une fermeture pérenne. De surcroît, elle apporte moins de sécurité et ne permet pas de réaménager la rue ni de mettre en place en complément des mesures d'aménagements qui permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

Le Conseil administratif confirme que ces études de piétonnisation incluent un volet de végétalisation afin d'analyser les possibilités de verdissement au sein et aux abords des écoles précitées. Le DACM prendra langue prochainement avec le Canton de Genève pour discuter avec lui des propositions d'aménagements et d'interventions.

Pour ce qui est du crédit de réalisation d'aménagements en faveur des piétons (proposition PR-1541), voté en mars 2023, ce dernier inclut un volet de sécurisation des accès aux équipements scolaires, ainsi que quatre autres volets: accessibilité et autonomie pour les personnes à mobilité réduite (PMR), amélioration

des accès pour les piétons aux transports publics, résolution des points noirs et création d'une zone de rencontre dans le quartier de la Forêt.

La sécurisation des accès aux équipements scolaires, prévue par la proposition PR-1541, concerne le Conservatoire populaire de musique; le cycle d'orientation de l'Aubépine; l'école de la Roseraie; l'école Mosaïc et l'école Peschier. Les interventions aux abords de ces établissements sont prévues durant la période 2024-2026.

A noter que des améliorations ponctuelles ont déjà été réalisées ces dernières années aux abords des différentes écoles des quartiers suivants: Jonction, Saint-Jean, Champel, Pâquis, Charmilles, Beaulieu et Seujet.

Il convient aussi de rappeler que l'ECO a mandaté l'Association transports et environnement (ATE) pour réaliser plusieurs plans de mobilité scolaire (PMS) au cours des dernières années. L'AGCM est étroitement impliqué avec l'ECO pour organiser le suivi et réaliser des travaux ponctuels ou des mesures à mettre en place.

En ce qui concerne le rapport PMS de l'ATE, portant sur les quatre écoles du quartier de la Jonction et présenté à la fin de l'année 2022, il est précisé que certains travaux ponctuels sont en cours ou déjà réalisés.

Concernant les mesures relatives aux écoles primaires des Eaux-Vives décrites dans le rapport PMS de l'ATE, le Conseil informe que celles-ci sont autant que possible prises en compte dans le projet d'amélioration et de mise en œuvre de mesures complémentaires de la zone 30 km/h des Eaux-Vives en respectant les contraintes budgétaires et temporelles de ce projet.

De manière générale, ces mesures consistent majoritairement à sécuriser des traversées piétonnes (augmenter la visibilité, rétrécir la longueur de la traversée, élargir un flot, etc.); à améliorer le cheminement sur les trottoirs (suppression d'obstacles, entretien du revêtement); à ajouter des pictogrammes; et enfin à solliciter l'Office cantonal des transports (OCT) pour toute démarche dépendant de ses compétences, comme les modifications de régime de circulation ou la régulation lumineuse.

Le Conseil administratif espère donc avoir renseigné les motionnaires sur les diverses démarches en cours qui permettront de rendre plus sûrs, plus agréables et plus verts les abords de certaines écoles primaires de la Ville de Genève, avec l'objectif de démarrer les premières réalisations liées aux diverses études en cours à l'échéance de la législation actuelle (2025).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler